



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUE :

Aix-en-Provence, le 6 janvier 2022

Accueil des enfants de personnels des
hôpitaux en situation de fermeture de
classes

Le protocole sanitaire en vigueur depuis le 3 janvier 2022 n'implique plus la fermeture d'une classe à partir de 3 cas positifs de Covid chez les enfants dans les écoles. En effet, désormais, si un cas positif au Covid est détecté dans une classe, tous les élèves doivent faire un test antigénique ou PCR, avant un retour à l'école (présentation d'un résultat négatif).

Cependant, en cas de cluster dans une classe ou en cas d'absence de professeur non remplacé et afin de permettre aux soignants et personnels nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux de continuer à assurer leur travail et à lutter contre l'épidémie de Covid, leurs enfants continueront d'être accueillis dans les écoles.

Bernard BEIGNIER

Recteur de la région
académique Provence-Alpes-
Côte d'azur

Recteur de l'académie d'Aix-
Marseille

Chancelier des universités

Richard LAGANIER

Recteur de l'académie de Nice

Philippe DE MESTER

Directeur général de l'ARS
PACA

Contact presse

Stéphanie Denis Laventure – Responsable du pôle communication – académie d'Aix-Marseille

stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr

Tél. 04 42 91 71 10 - 06 89 10 02 55